



Formation IAS continue DDA option Assurance Vie et CGP 100 % e-learning

Durée : 15 heures | Public concerné : Professionnel

Pré-requis :

Afin de suivre dans les meilleures conditions la formation annuelle IAS continue éligible DDA, il convient de posséder le matériel nécessaire :

- Une connexion internet
- Un terminal de connexion (ordinateur, tablette, smartphone...)

Pour qui ?

La législation sur les intermédiaires en assurance exige chaque année une certification de formation sur les produits d'assurance pour maintenir le statut d'Intermédiaire en Assurance. Cette formation s'adresse donc à toutes les personnes :

- Souhaitant poursuivre l'activité d'IAS en tant que courtier, agent général ou mandataire du secteur de l'intermédiation d'assurance.
- Souhaitant bénéficier d'une spécialisation sur l'assurance vie et la gestion de patrimoine (CGP).

Cette formation annuelle vise à actualiser les connaissances et à respecter la réglementation. Il est donc obligatoire d'avoir suivi une formation IAS de niveau 1 ou équivalente (diplômes, expérience, etc.) pour exercer en tant qu'intermédiaire en assurance.



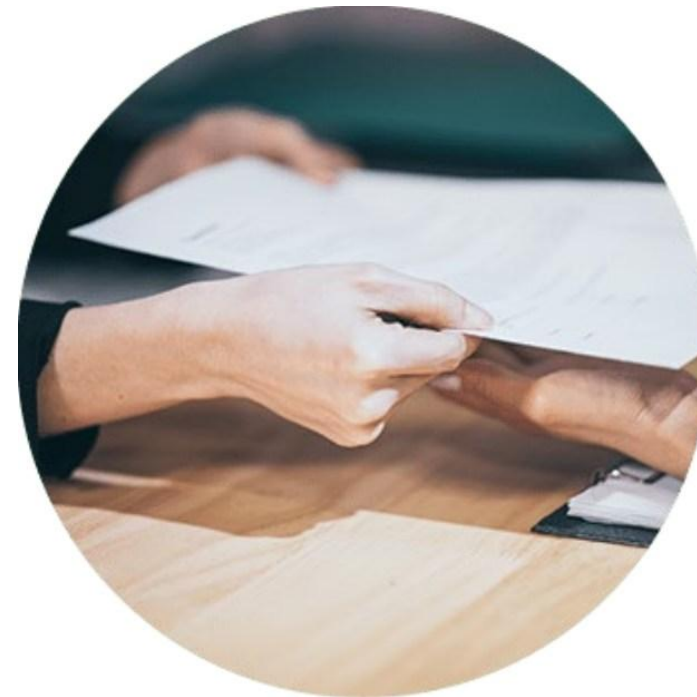
Objectifs de la formation



Maintenir des compétences professionnelles actualisées en veillant à la mise à jour régulière des connaissances et des compétences selon les besoins du métier, en renforçant les acquis.



Assurer la conformité réglementaire, fiscale et commerciale en suivant les dernières mises à jour et actualités de l'année écoulée.



Être compétent sur les spécificités de l'assurance vie et de la gestion de patrimoine.



Se préparer à satisfaire aux exigences de formation requises par la loi pour les Intermédiaires d'Assurance (certification ORIAS).



Les formations sont des formations complètes qui permettent de valider plus que quelques modules de compétences et offrent une véritable capacité à pratiquer une activité professionnelle spécialisée.

Les formations sont des formations complètes qui ne permettent pas de valider uniquement quelques modules de compétences.



Compétences visées :



Être compétent en matière juridique, économique et financière liées à l'exercice de l'activité d'intermédiaire en assurance.

Garder et améliorer ses connaissances dans le domaine de l'assurance et de l'assurance vie.

Prendre en compte les différents changements dans le cadre juridique de l'exercice de l'activité d'intermédiaire en assurance.

Les documents remis à l'issue de la formation



Attestation de formation DDA
annuelle

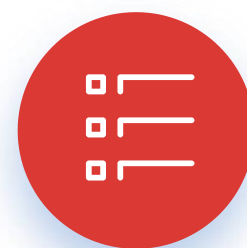


Attestation d'assiduité sous
forme de relevé de connexions

Votre principal intervenant



Christophe Probst, responsable de la formation et des contenus pour Courtage-Academy.com. Formateur expert.



Responsable commercial et formateur officiel des courtiers et mandataires chez Cyberpret.com (acteur majeur du courtage en prêt immobilier depuis 20 ans)



+ de 10 ans d'expériences en tant que courtier immobilier et responsable commercial



Ancien conseiller en gestion de patrimoine



Domaines d'expertises :
• Crédits
• Banque-Assurance

Déroulement de la formation et méthodes pédagogiques :

Notre formation e-Learning permet aux stagiaires un apprentissage efficace, accessible à tous. Nos formations en distanciel sont composées de modules regroupant des articles actualisés et des références législatives. Les modules pédagogiques sont accompagnés de cas pratiques, d'exemples chiffrés et de cas concrets. Chaque stagiaire a la possibilité d'interroger le formateur en charge du programme soit par mail (sans interruption) soit par téléphone (aux heures ouvrées) avec une ligne directe dédiée ou par chat instantané.

Tutorat et accompagnement :

Durant toute votre formation, l'équipe de Courage Academy reste à votre service pour toute question technique ou pédagogique (formation@courage-academy.com).

Un spécialiste métier pourra être interrogé pour vous épauler à tout moment au cours de votre formation. Bien que cette formation se déroule en distanciel, vous ne vous retrouvez pas seul.

Test final de validation :

Une validation des connaissances se fait au terme de la formation pour notamment s'assurer de la qualité de l'apprentissage.

Le tests est sous forme de QCM, regroupant un total de 20 questions. Les réponses des QCM sont visées et le stagiaire connaît en temps réel son résultat final. Pour réussir, il faut obtenir un minimum de 70 % de bonnes réponses sur le test final. Si un tel résultat n'est pas obtenu, le stagiaire pourra tenter l'évaluation une seconde fois.

Fonctionnement de notre Academy.

Le parcours du stagiaire est accessible 24/7, Il n'y a pas de matériel physique fourni, nos offres sont toutes dématérialisées.

L'avancement de l'apprentissage se fait au rythme que le stagiaire décide et est même adapté à des personnes ayant besoin d'un tiers temps comme les dyspraxiques. La formation est adaptée aux personnes en situation d'handicap. Un contrôle continu de la progression via des tests de validation est intégré. Les stagiaires ont même la possibilité de recommencer une fois un test s'ils n'atteignent pas les minima requis.

Chaque étudiant possède un identifiant et un mot de passe personnel lui permettant de se connecter sur son espace formation où il pourra suivre l'évolution de sa formation et sa progression. Il aura en outre la possibilité de voir ses bonnes ou mauvaises réponses au quiz à l'issue de la formation.

Toutes les actions de formation en ligne font l'objet d'un contrôle grâce notamment à un relevé de connexion. Un suivi de formation régulier est effectué par nos soins, ce qui permet au tuteur de suivre à distance l'évolution du parcours de l'apprenant. Ces actions de suivi permettent de détecter les décrocheurs et l'intervention de l'équipe pédagogique pour trouver des solutions adéquates avec le stagiaire.

Modalités d'inscription et de paiement

Inscrivez-vous directement en achetant votre formation, votre espace dédié à la formation sera alors immédiatement créé.

Nous pourrons vous accompagner pendant ce processus d'inscription. Nous avons aussi la possibilité de demander des aides au financement auprès de Pôle Emploi, l'AGEFIPH et autres organismes.

Démarrage et accès aux sessions de formation

Les formations étant en distanciel, les entrées en

formation se font à tout moment.

Dès l'inscription validée, vous aurez accès à la formation, et ce, 7j/7 et 24h/24.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur s'applique à tous les stagiaires participant à une formation dispensée par **courtage-academy.com**, et ce, pendant toute la durée de la formation suivie.

Formation et accessibilité :

Le contenu de nos formations, les fonctionnalités et quiz des différents modules sont tous accessibles aux personnes sourdes ou malentendantes. Celles-ci peuvent également consulter nos vidéos grâce à leurs sous-titres.

Aspects pratiques

Environnement technique :

Pour suivre nos formations dans de bonnes conditions, il vous faudra avoir une certaine aisance avec un ordinateur, mais également savoir utiliser internet. Les apprenants doivent savoir utiliser au minimum les principales applications d'un poste de travail sous Windows ou Mac (messagerie, navigateur Web, bureautique...).

- Avoir un accès internet stable.
- Avoir à sa disposition, pendant toute la durée de la formation, un ordinateur personnel (Apple ou PC) avec un navigateur récent (Windows : Internet Explorer 10 ou versions ultérieures, Microsoft Edge (dernière version), Google Chrome (dernière version), Firefox (dernière version) ; Mac : Safari (dernière version), Google Chrome (dernière version), Firefox (dernière version))

- Vous devrez permettre à votre navigateur l'utilisation des cookies sur notre site. Les formations étant chronométrées, ces derniers serviront notamment à enregistrer votre progression sur votre navigateur.

Durée d'accès à la formation :

L'accès au site et à vos formations sont pour une durée de six mois et poursuivie d'un (1) mois après validation de la formation sur courtage-academy.com.

Nous nous laissons la possibilité de prolonger l'accès aux stagiaires n'ayant pas terminé leur formation dans les six mois si ces derniers en font la demande.

Programme de la formation IAS continue éligible DDA option Assurance Vie et CGP – 15 heures

Introduction – Réforme du courtage depuis 2022

- Chapitre 1 : Les évolutions réglementaires
- Chapitre 2 : Adhérer à une association professionnelle agréée
- Chapitre 3 : Le démarchage téléphonique
- Chapitre 4 : Les textes de loi

Unité 1– Cadre juridique et réglementaire

Partie 1 : Le Cadre juridique et réglementaire

- Chapitre 1 : Le cadre légal de l’assurance vie (Code des assurances)
- Chapitre 2 : Les évolutions réglementaires récentes (Loi Pacte, DDA II)
- Chapitre 3 : Les obligations ACPR et contrôle des intermédiaires
- Chapitre 4 : La protection du consommateur et devoir de conseil

Unité 2 – Les différents contrats d'assurance vie

Partie 1 : Les contrats individuels contre les contrats collectifs

- Chapitre 1 : Contrats individuels
- Chapitre 2 : Contrats collectifs (groupe ouvert)
- Chapitre 3 : Contrats d’entreprise (article 83)
- Chapitre 4 : Critères de choix

Partie 2 : L'assurance vie en euros : fonctionnement et garantie

- Chapitre 1 : Principe et garantie du capital
- Chapitre 2 : Composition des fonds en euros
- Chapitre 3 : Mécanisme de revalorisation
- Chapitre 4 : Performance et contexte de taux bas
- Chapitre 5 : Fonds euro-diversifiés

Partie 3 : Les contrats en Unités de Compte et les types de supports UC disponibles

- Chapitre 1 : Principe des unités de compte
- Chapitre 2 : OPCVM (Organismes de Placement Collectif)
- Chapitre 3 : ETF (Exchange Traded Funds)
- Chapitre 4 : SCPI (Sociétés Civiles de Placement Immobilier)
- Chapitre 5 : Fonds structurés
- Chapitre 6 : Supports ISR et ESG

Partie 4 : les contrats multi-supports : stratégies d'allocation

- Chapitre 1 : Principe du multi-support
- Chapitre 2 : Gestion libre
- Chapitre 3 : Gestion pilotée
- Chapitre 4 : Gestion profilée
- Chapitre 5 : Mécanismes d’arbitrage automatique

Partie 5 : les contrats euro-croissance

- Chapitre 1 : Caractéristiques spécifiques des contrats euro croissance
- Chapitre 2 : Fiscalité avantageuse des contrats euro croissance
- Chapitre 3 : Limites et développement des contrats euro-croissance

Partie 6 : les contrats DSK et vie-génération

- Chapitre 1 : Contrats “DSK” (Loi du 26 juillet 1991)

Chapitre 2 : Contrats Vie-Génération (2014)

Unité 3 – Les aspects fiscaux de l'assurance vie

Partie 1 : Fiscalité en cas de vie (rachats partiels/totaux) : Prélèvements sociaux et TMI

- Chapitre 1 : Principe de taxation des rachats
- Chapitre 2 : Barème du prélèvement forfaitaire unique (PFU)
- Chapitre 3 : Option pour l’intégration au barème progressif
- Chapitre 4 : Prélèvements sociaux (17,2%)
- Chapitre 5 : Cas particuliers d’exonération
- Chapitre 6 : Stratégies d’optimisation

Partie 2 : Fiscalité successorale : article 757 B et 990 I du CGI

- Chapitre 1 : Principe du hors succession
- Chapitre 2 : Article 757 B du CGI – Versements après 70 ans
- Chapitre 3 : Article 990 I du CGI – Versements avant 70 ans
- Chapitre 4 : Tableau récapitulatif

Partie 3 : Abattements et optimisation fiscale

- Chapitre 1 : Démembrement et assurance vie
- Chapitre 2 : Assurance vie croisée
- Chapitre 3 : Stratégie de versements échelonnés

Partie 4 : Cas particuliers : primes manifestement exagérées

- Chapitre 1 : Notion de prime manifestement exagérée
- Chapitre 2 : Conséquences juridiques
- Chapitre 3 : Jurisprudence
- Chapitre 4 : Bonnes pratiques

Unité 4 – Gestion financière et supports d'investissement

Partie 1 : Les fonds en euros : composition et performance

- Chapitre 1 : Allocation d’actifs typique
- Chapitre 2 : Facteurs impactant la performance
- Chapitre 3 : Performance historique et perspectives

Partie 2 : Les unités de compte : typologie détaillée

- Chapitre 1 : OPCVM actions
- Chapitre 2 : OPCVM obligataires
- Chapitre 3 : OPCVM diversifiés
- Chapitre 4 : ETF (Trackers)
- Chapitre 5 : SCPI (Sociétés Civiles de Placement Immobilier)
- Chapitre 6 : Fonds immobiliers (OPCI, SCI)
- Chapitre 7 : Fonds structurés à formule
- Chapitre 8 : Private equity et fonds alternatifs

Partie 3 : Profils de risque et allocation d'actifs

- Chapitre 1 : Détermination du profil de risque
- Chapitre 2 : Classification des profils
- Chapitre 3 : Principes de diversification

Chapitre 4 : Allocation tactique vs stratégique

Partie 4 : Gestion pilotée, profilée et libre

- Chapitre 1 : Gestion libre
- Chapitre 2 : Gestion pilotée
- Chapitre 3 : Gestion profilée (sous mandat)
- Chapitre 4 : Mécanismes d’arbitrage automatique

Partie 5 : Frais de l'assurance vie

- Chapitre 1 : Frais sur versements
- Chapitre 2 : Frais de gestion annuels
- Chapitre 3 : Frais d’arbitrage
- Chapitre 4 : Frais de gestion pilotée
- Chapitre 5 : Frais de rachat
- Chapitre 6 : Impact des frais sur la performance

Unité 5 – Souscription et gestion du contrat

Partie 1 : Analyse des besoins du client (KYC)

- Chapitre 1 : Obligations réglementaires DDA
- Chapitre 2 : Informations à recueillir
- Chapitre 3 : Expérience et connaissances financières
- Chapitre 4 : Préférences ESG

Partie 2 : Questionnaire client et profilage

- Chapitre 1 : Évaluation de la tolérance au risque
- Chapitre 2 : Détermination du profil investisseur
- Chapitre 3 : Test d’adéquation (suitability test)
- Chapitre 4 : Devoir de mise en garde

Partie 3 : Clause bénéficiaire : rédaction et optimisation

- Chapitre 1 : Importance de la clause bénéficiaire
- Chapitre 2 : Clause bénéficiaire standard
- Chapitre 3 : Désignation nominative
- Chapitre 4 : Clause bénéficiaire par quotité
- Chapitre 5 : Démembrement de la clause
- Chapitre 6 : Clause bénéficiaire à options multiples
- Chapitre 7 : Clause bénéficiaire avec charges ou conditions
- Chapitre 8 : Situations particulières
- Chapitre 9 : Acceptation de la clause bénéficiaire
- Chapitre 10 : Révocabilité
- Chapitre 11 : Formalisme

Quiz final – Validation de la formation DDA

A decorative light blue laurel wreath on the left side of the slide.

Vos référents de formation



Responsable pédagogique

Christophe Probst

christophe@courtage-academy.com

07 84 56 60 15



Assistante formation

Cindy Revallo

cindy@courtage-academy.com

07 84 56 60 15



Certifications et financement



La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie suivante :
action de formation



France Travail
(Ex pôle **emploi**)